



Association Intercommunale de Loisirs et d'Entraide

Siège : 4 Rue Hélène Boucher - 31270 Cugnaux

Demande d'inscription – Année 2021

Nom Prénom

Date de naissance / /

Adresse postale

Adresse courriel (EN MAJUSCULE)

Tél. / / / /

Tél portable / / / /

Si votre conjoint(e) est déjà adhérent(e) à AILE, merci de nous indiquer

Nom Prénom

Activités auxquelles vous souhaitez participer

Langues étrangères, préciser le niveau :

débutant / moyen / conversation

Seriez-vous bénévole pour animer une activité ?

Si oui, laquelle :

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'Association AILE.

Chaque demande d'inscription sera examinée et validée par le Conseil d'Administration, qui, en fonction notamment de la disponibilité dans les activités souhaitées et des nouvelles réglementations gouvernementales, n'est pas tenu, en cas de refus de faire connaître le motif de sa décision, conformément au titre 2, article 5 de nos statuts. **Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.**

Je fournis pour mon inscription les documents suivants :

- ❖ une photo d'identité de moins de 3 ans (*pas de photocopie*)
- ❖ un certificat médical d'aptitude au(x) activité(s) sportive(s) de moins de 6 mois
(*l'adhésion à la F.F.R.S. est obligatoire pour tous les séjours à caractère sportif*)
- ❖ une enveloppe timbrée à mon adresse
- ❖ un justificatif de domicile
- ❖ un chèque à l'ordre de Association AILE

La cotisation annuelle est fixée à : **20 € par personne + 5 € de frais de dossier** (1^{ère} année uniquement)

Soit : **25 € par personne ou 45 € pour un couple**

Pour les demandeurs n'ayant pas communiqué d'adresse courriel ou souhaitant recevoir le **journal par la poste : 7 €**

Date limite d'inscription : 30 NOVEMBRE 2020

« Je donne explicitement à l'association mon consentement à l'utilisation de mes données personnelles⁽¹⁾ ci-avant pour la réalisation de ses missions. »

Signature obligatoire avec la mention « Lu et approuvé »

Date / /

⁽¹⁾ Vos données personnelles seront conservées pendant toute la durée de votre appartenance à l'association + 1 an.